

19/01 – 18 octobre 2016

Modification du tracé de la ligne de bus n°77 : approbation du complémentaire de travaux

Le rapporteur,

☞ rappelle que la ligne de bus n°77 (Pacé/Villejean) circule actuellement avenue le Brix et avenue de Champalaune (partie ouest). Ainsi, elle dessert correctement les quartiers Ouest, mais de façon non satisfaisante les quartiers Est de la ZAC Beausoleil.

En amont de la préparation du plan d'actions 2016, les services de la Métropole, en lien avec la commune, ont étudié différents scénarios d'évolution du tracé.

La commission mixte « Urbanisme et développement durable - Voirie, travaux et bâtiments » lors de sa réunion du 3 mars 2016 a proposé à Rennes Métropole de valider l'itinéraire de la ligne de bus n°77 via l'avenue de Baiersdorf (partie Est) et l'avenue de Beausoleil.

Le conseil métropolitain du 17 mars 2016 a décidé dans son plan d'actions 2016 des transports collectifs, de modifier l'itinéraire de bus ligne 77 via l'avenue de Baiersdorf (partie Est) et l'avenue de Beausoleil (délibération n°c16.064).

☞ La commission mixte a proposé au conseil municipal d'approuver, le 29 mars 2016, le programme de travaux correspondant de 155 000,00 € HT.

☞ explique que, cependant, la commune a pris en compte les remarques et suggestions formulées dans les différents courriers des riverains, et lors de la réunion publique du 28 mai 2016, nécessitant notamment des études techniques, juridiques et financières complémentaires, qui ont été réalisées, avec l'aide des services de Rennes Métropole.

Les éléments relatifs à ces problématiques ont été exposés aux membres de la commission mixte « Urbanisme et développement durable - Voirie, travaux et bâtiments » lors de sa réunion du 7 juillet 2016. Le dossier a été, de nouveau soumis, à la réflexion à la commission mixte « Urbanisme et développement durable - Voirie, travaux et bâtiments » lors de sa réunion du 21 septembre 2016, qui a conclu que l'itinéraire alternatif via l'avenue de Champalaune (partie Est) et l'avenue de la Crespinière, ainsi que le maintien de l'arrêt « collègues », n'étaient pas réalisables pour des raisons techniques et financières.

Néanmoins, la commission propose d'apporter un complément au programme de travaux permettant la mise en œuvre de l'itinéraire via l'avenue de Beausoleil en procédant à l'élargissement du trottoir Est de cette avenue assurant la sécurité des piétons et permettant de le mettre à niveau des normes d'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite.

En conséquence, le programme de travaux comprend les aménagements prévus initialement et l'élargissement du trottoir Est de l'avenue de Beausoleil.

☞ rappelle au conseil municipal que la commission consultative des marchés publics a proposé, lors de sa séance du 09 septembre 2016, d'attribuer le marché initial à l'entreprise COLAS CENTRE-OUEST pour un montant de 146 259,20 € HT, soit 175 511,04 € TTC.

☞ informe le conseil municipal que la commission consultative des marchés publics a proposé, lors de sa séance du 10 octobre 2016, d'approuver l'avenant n°1, qui a pour objet la mise aux normes du trottoir, pour un montant de 16 980,00 € HT, soit 20 376,00 € TTC.

Le nouveau montant du marché est de 163 239,20 € HT, soit 195 887,04 € TTC.

***Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;*

***Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;*

***Vu** la délibération n°9 du Conseil métropolitain du 17 mars 2016 portant approbation du plan d'actions 2016 des transports collectifs ;*

***Vu** la délibération du conseil municipal n°16/18 du 29 mars 2016 portant approbation du programme de travaux ;*

***Considérant** les avis émis par la commission mixte « Urbanisme et développement durable - Voirie, travaux et bâtiments » lors de ses réunions du 3 mars 2016, du 7 juillet 2016 et du 21 septembre 2016 ;*

***Considérant** les avis de la commission consultative des marchés publics lors de ses réunions du 09 septembre 2016 et du 10 octobre 2016 ;*

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE :

le programme complémentaire des travaux nécessaires à la mise en service de l'itinéraire de la ligne de bus n°77 via l'avenue de Baiersdorf (partie Est) et l'avenue de Beausoleil, incluant l'élargissement d'un trottoir de cette dernière.

AUTORISE :

le Maire à signer toutes les pièces consécutives à cette opération et, notamment, l'ordre de service ordonnant à l'entreprise COLAS CENTRE-OUEST de bien vouloir exécuter les prestations, conformément aux dispositions des documents constitutifs du marché public.

VOTE : Majorité absolue (28 pour ; 4 abstentions).

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
pour copie conforme,

Le Maire,

Paul Kerdraon.